

Compte rendu de séance

Séance du 22 Juin 2021

L' an 2021 et le 22 Juin à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s' est réuni au nombre prescrit par la loi ,à la salle polyvalente , sous la présidence de PRUVOST Marcel, Maire

Présents : M.PRUVOST Marcel Maire, Mmes : BAUDUIN Jacqueline, CARPENTIER ZOE, LABOISSE Jeanne-Marie, LEMOINE Béatrice, PENEL Adeline, SLOMINSKI Michaëlle, TONNOIR Laëtitia, WOZNY Isabelle, MM : BILLET Jean-Michel, CUGNET Jean-François, DAUTREMEPUIS Henri, DEGRUGILLIERS Yves, DELHOMEZ Jacques, MATUSZAK Edmond, MAYEUX Mickaël, Excusés ayant donné procuration : Mme OLIVIER Sandrine à Mr DEGRUGILLIERS Yves, M. PLACE Samuel à Mr PRUVOST Marcel

Absent : M.DUQUESNOY David

nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16

Date de la convocation : 14/06/2021

Date d'affichage : 14/06/2021

A été nommée secrétaire : Mme SLOMINSKI Michaëlle

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité

Objets des délibérations

SOMMAIRE

Formation certiphyto 2021_24D

Formation des Elus 2021_25D

Décisions budgétaires modificatives : 2021_26D

Cantine scolaire- tarif pour les enfants du personnel communal 2021_27D

Participation du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) au séjour scientifique et de pleine nature 2021 en haute vallée de la Lawe (BAJUS) 2021_28D

Carte Cadeau ou Carte Cado pour les enfants de CM2 entrant en 6^{ème}.2021_29D

Motion –Via Francigena-Patrimoine Mondial de l'UNESCO 2021_30D

Approbation de la convention relative à la rétrocession et au classement dans le domaine public communal des espaces communs du lotissement « Les Hayettes » 2021_31D

Appel à projet au titre des fonds « Public et Territoire » 2021_32D

Demande de Subvention 2021 REAAP (Réseau d'écoute et d'aide à la parentalité) auprès de la caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais (CAF) 2021_33D

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales pour la période depuis la dernière réunion du conseil municipal en vertu de délibération du 02.06.2020 relative à la délégation de pouvoir

-Renouvellement du contrat MY PERISCHOOL

Formation certiphyto 2021 24D

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que tout acte professionnel et dès lors que l'action conduite porte sur l'utilisation, la distribution le conseil la vente de produits phytopharmaceutiques, est soumis à la détention d'un certificat individuel pour les produits phytopharmaceutiques dit communément Certiphyto qui atteste de connaissances suffisantes pour utiliser les pesticides en sécurité et en réduire leur usage.

Une formation intitulée certificat individuel en collectivités territoriales Décideur en entreprise non soumise à agrément pour un montant total de 245€TTC est organisée au LEAP de Savy Berlette .

Le Conseil Municipal, après discussion

Accepte à l'unanimité

- La formation au certiphyto d'un agent communal (pour un coût total de 245€TTC)

D'autoriser le maire à signer la convention entre la commune de Maisnil-les-Ruitz et le L.E.A.P de Savy-Berlette afin de préciser les modalités

Vote à l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Formation des Elus 2021 25D

Monsieur le Maire indique que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Dans les 3 mois du renouvellement de l'assemblée, une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Les thèmes privilégiés seront, notamment en début de mandat : pour exemple

Les fondamentaux de l'action publique locale

- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits ...)

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2% des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Chaque année, un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,

Le montant des dépenses liées à la formation des élus locaux sera plafonné à 1 405.78€.

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Vote à l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Décisions budgétaires modificatives : 2021 26D

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer une modification budgétaire suite à des travaux non prévus budgétairement pour l'opération mise en place de la vidéosurveillance.

Il est proposé d'apporter des modifications suivantes au budget primitif 2021

DEPENSES INVESTISSEMENT

CHAPITRE 020 : -3 000€

CHAPITRE 21

Article 21568 : +3 000€

DEPENSES FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 022 : -410€

CHAPITRE 65

Article 6535 : +410€

Le Conseil Municipal, après discussion, décide à l'unanimité
Les modifications budgétaires suivantes

DEPENSES INVESTISSEMENT

CHAPITRE 020 : -3 000€

CHAPITRE 21

Article 21568 : +3 000€

DEPENSES FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 022 : -410€

CHAPITRE 65

Article 6535 : +410€

Vote à l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Cantine scolaire- tarif pour les enfants du personnel communal 2021 27D

Monsieur le Maire propose d'instaurer un tarif spécifique de 2.5€ pour les enfants de l'ensemble du personnel communal (titulaire, stagiaire, non titulaire, contractuel de droit privé, saisonnier, vacataire) qui fréquentent la cantine pendant la période scolaire et pendant le centre de loisirs sans hébergement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 12 voix pour et 6 voix contre

DECIDE

L'application d'un tarif spécifique de 2.5€ à compter du 01.10.2021 pour les enfants de l'ensemble du personnel communal (titulaire, stagiaire, non titulaire, contractuel de droit privé, saisonnier, vacataire) qui fréquentent la cantine pendant la période scolaire et pendant le fonctionnement du centre de loisirs sans hébergement.

Vote à l'unanimité (pour : 12 contre : 6 abstentions : 0)

Participation du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) au séjour scientifique et de pleine nature 2021 en haute vallée de la Lawe (BAJUS) 2021 28D

Monsieur le Maire présente le projet de convention portant sur le séjour scientifique et de pleine nature à Bajus pour les jeunes âgés de 11 ans révolus à 17 ans.

L'agglomération d'Artois Comm prend à sa charge la majorité des prestations et charges, toutefois une participation financière communale de 60€ est demandée par jeune inscrit à ce séjour ainsi que les repas des animateurs -prestataires.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents

- Accepte l'organisation ainsi que les modalités financières de ce séjour à Bajus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention

Carte Cadeau ou Carte Cado pour les enfants de CM2 entrant en 6^{ème}.2021 29D

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que chaque année les élèves du CM2 de l'école primaire « Les Erables » partent en 6^{ème} au mois de septembre. Il propose d'offrir à chacun non plus un dictionnaire mais une carte cadeau d'un montant de 30€.

Le conseil municipal après discussion décide à l'unanimité

- D'offrir une carte cadeau ou carte cado d'un montant de 30€ à chaque élève de CM2 de l'école primaire « Les Erables » de Maisnil-les-Ruitz qui part en 6^{ème} à la rentrée scolaire de septembre.
- Précise que s'agissant d'instrument de paiement et de valeurs inactives, les cartes cadeau seront enregistrées dans la comptabilité du comptable assignataire et feront l'objet d'une distribution dans le cadre de la régie d'avances « Achat d'essence, de gasoil pour les véhicules municipaux, acquisition de matériels nécessaires aux activités artistiques et culturels sera élargie à l'achat et à la remise de carte cadeau ou carte cado.

Dit que La régie sera pour l'occasion modifiée. "

Vote à l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Motion –Via Francigena-Patrimoine Mondial de l'UNESCO 2021 30D

Considérant que la Via Francigena-GR n°145, itinéraire culturel européen, mérite reconnaissance pour son extraordinaire potentiel et pour son importance tant sur le plan naturel que culturel.

Considérant que la Via Francigena contribue à la notoriété des territoires mais aussi des communes traversées,

Considérant l'attrait touristique en constante évolution généré par cet itinéraire,

Considérant que cet itinéraire intéressant le Royaume Uni, la France, la Suisse et l'Italie favorise au gré des étapes, les échanges entre habitants, les randonneurs, les pèlerins et les professionnels du tourisme,

Considérant la démarche entreprise par l'Association Européenne des chemins de la Via Francigena pour un classement UNESCO de cet itinéraire,

Considérant que la commune de Maisnil-les-Ruitz souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet,

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir apporter soutien à la candidature pour la reconnaissance de la Via FRANCIGENA , au patrimoine mondiale de l'UNESCO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien à l'Association Européenne des Chemins de la Via Francigena et émet le vœu que cette candidature soit retenue par les instances du Patrimoine Mondial de l'Unesco.

Vote à l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation de la convention relative à la rétrocession et au classement dans le domaine public communal des espaces communs du lotissement « Les Hayettes » 2021 31D

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la SARL SARO CONSTRUCTION a déposé le 04.04.2018 un permis d'aménager n°06254018000001» Les Hayettes » sur les parcelles cadastrées ZB 519, ZB523, ZB481, ZB510,ZB506,ZB530 d' une superficie de 9875m² avec une surface de plancher totale de 2 640m² permis délivré par arrêté municipal le 27/07/2018

La SARL SARO CONSTRUCTION a transmis à la commune , un projet de convention relatif à la rétrocession et au classement dans le domaine public des espaces communs du lotissement. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- Donne un avis favorable à la rétrocession des espaces communs du lotissement « Les Hayettes sous réserve de leur contrôle et du classement dans le domaine public communal

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention

Vote à l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Appel à projet au titre des fonds « Public et Territoire » 2021 32D

Un appel à projet au titre des fonds « Public et Territoire » dont la vocation est de contribuer à la **réduction des inégalités territoriales et sociales, a été lancé par la CAF. Il se décompose en deux volets** « Enfance » et « Jeunesse ».

La commune de Maisnil-les-Ruitz souhaite déposer une fiche action dans le cadre du volet « Enfance » afin de demander des financements pour la ludothèque sur l'année 2021.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter ces fonds et à signer toutes les pièces nécessaires à leur obtention.

Vote à l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de Subvention 2021 REAAP (Réseau d'écoute et d'aide à la parentalité) auprès de la caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais (CAF) 2021 33D

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'actions nouvelles spécifiques, en vue de soutenir la fonction parentale et de faciliter les relations "parents-enfants, la Caisse d'Allocations Familiales apporte une aide financière au titre du fonds REAAP "Réseaux d'Ecoute d'Appui et D'Accompagnement des Parents"

Pour 2021 cette aide vise à travers la ludothèque à renouveler le matériel utilisé (les jeux, le matériel d'équipement de la salle de la ludothèque) afin de maintenir un univers relationnel entre les parents et des ateliers d'activités parents enfants

La demande de subvention s'élève pour l'année 2021 à 2100€

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt pour la commune de développer une action de soutien à la parentalité sur notre territoire et d'obtenir un soutien financier de la CAF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Approuve le projet d'aide à la parentalité autour de l'action parents
- Sollicite l'obtention d'une subvention de 2100€ auprès de la caisse d'allocations familiales dans le cadre de la REAAP (réseau d'écoute et d'aide à la parentalité) pour l'année 2021.
- Autorise Monsieur le Maire pour toutes signatures dont il s'agit

Vote à l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :

- TRAVAUX

Monsieur DEGRUGILLIERS fait le bilan des travaux réalisés et à venir

Les travaux pour la VIDEO PROTECTION sont en cours.

Les travaux de trottoirs sur la commune commenceront en juillet

Les travaux aux écoles (toiture école primaire et électricité dans les deux écoles) seront réalisés en juillet août 2021.

Les travaux de toiture de la salle polyvalente et du logement situé au 70 rue d'Houdain sont en cours.

ECOLES

Mme TONNOIR fait le bilan du conseil d'école de l'école primaire du 15 juin 2021.

MANIFESTATIONS sous réserve des mesures sanitaires à venir.

Il est proposé une animation « spectacle Bertrand Cocq » destinée à l'ensemble de la population le 02.04.2022. Le coût prévisionnel est de 1500€TTC.

Le CCAS organisera le 25/09/2021 un marché aux puces.

VELO ROUTE

Les travaux du VELO ROUTE débuteront en août et septembre prochain.

Séance levée à: 21:30